

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 27 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 21 septembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL est représenté par Alain COUPEAUX son suppléant, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Sandrine BRASIL, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascal COTARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE

Était absente excusée : Alain QUEHE.

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, David PICCAND, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230927-6 : CDV_SPORTS : TOUR DE NORMANDIE FEMININ 2024 : CANDIDATURE DE VILLERS-BOCAGE

Contexte

Dans le cadre du Tour de Normandie Féminin 2024, le Comité d'Organisation a retenu la Commune de Villers-Bocage pour être :

- Village de Départ de la 3ème étape, soit le dimanche 17 mars 2024
- Coût de : 15 000 €

Par délibération municipale en date du 25 Septembre 2023, la commune de Villers-Bocage s'est portée candidate pour être une ville de départ du Tour de Normandie Féminin 2024, sur la base d'une participation financière partagée entre la commune et PBI.

La commune a sollicité PBI pour prendre en charge 40% de cette somme, soit 6 000 €. Le reste à charge sera pris par la commune, soit 9 000 €. Cette répartition financière est la répartition qui a été appliquée pour les précédents Tour de Normandie.

Objectif : Apporter une image dynamique et sportive au territoire de Pré-Bocage Intercom

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **VALIDER** la participation financière de Pré-Bocage Intercom pour le Tour de Normandie Féminin 2024 pour faire de Villers-Bocage une Ville Etape en 2024
- **PRECISER** que la Participation financière de Pré-Bocage Intercom s'élève à 6 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer une convention avec le Tour de Normandie Caen Organisation et la commune de Villers-Bocage
- **D'INSCRIRE** cette participation au budget principal pour la réalisation de cette opération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

